

# CIEHL COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN

---

Rapport de la Commission intercommunale de gestion chargée  
de l'examen de la gestion et des comptes de la CIEHL pour l'exercice 2016  
Préavis n° /2017

---

Mesdames et Messieurs les Présidents,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Les représentants des Conseils communaux mentionnés ci-dessous ont examiné avec attention, le 27 avril 2017, à Clarens, le rapport d'activités 2016 du Conseil administratif de la CIEHL, ainsi que les comptes de l'exercice sous revue.

La Commission était composée de Mesdames et Messieurs :

<u>Présents :</u>	Blonay	Romain Thérèse	Belotti Egger	
	Chardonne	Pierre-Yves	Tribolet	
	Corseaux	Vitor Nathalie	Da Costa Silva Fonjallaz	
	Corsier	Lydia	Dutoit	
	Jongny	Pascal Bernard Antoine Massimiliano	Brauchli Rouffaer Figliola	suppléant
	Montreux	Yanick Alain	Hess Imhof	
	Saint-Légier	Roland Pascale	Rapin Yoakim	
	La Tour-de-Peilz	Nathalie Dominique	Dubuis Vaucoret	
	Vevey	Elodie	Lopez	suppléante
	Veytaux	Susanne Karen	Welle Siegler Armstrong	suppléante

Excusés : Tous les autres membres sont excusés.

Le Conseil administratif était représenté par M. Laurent Wehrli, syndic de Montreux et président de la CIEHL pour l'année législative 2016-2017. Mme Colette Rossier et M. Emanuele Ferrara représentaient respectivement le Service des affaires intercommunales de la Riviera et le Service des finances de la ville de Vevey. La Commission intercommunale de gestion les remercie de leur disponibilité, ainsi que des réponses et précisions qu'ils ont bien voulu lui fournir.

M. Hess accueille l'assemblée et ouvre la séance. L'ordre du jour n'appelant pas de remarque, il est suivi tel que proposé.

## Rapport d'activités et comptes 2016

### Espace régional des Pléiades

En ce qui concerne l'espace régional des Pléiades, les travaux ont démarré. M. Wehrli rappelle que le financement principal est assuré par Blonay et St-Légier qui ont maintenant trouvé les aides complémentaires recherchées.

Suite aux inquiétudes d'un commissaire concernant l'information sur ce projet, M. Wehrli indique que la communication sur la suite du déroulement des travaux devrait se faire et qu'il se chargera de le rappeler aux syndics concernés.

### Perspectives 2017

Suite à une question relative à l'étude stationnement et au rôle de l'ASR, M. le Président du CA précise que la CORAT est l'organe de planification stratégique devant développer une vision englobant les transports publics, le stationnement et l'aménagement du territoire tandis que l'ASR est l'organe opérationnel et de gestion.

### Comptes 2016

M. Ferrara indique que la caisse d'épargne Riviera restant l'un des rares organismes à rétribuer de gros avoirs, la majorité des liquidités s'y trouvent, d'où le montant des revenus des capitaux.

Au regard du capital à disposition et des engagements à venir, M. Wehrli indique que le CA réfléchit actuellement sur les questions de l'augmentation des contributions communales et du plafond de thésaurisation limité à Fr. 3'500'000.-. En effet plusieurs domaines doivent faire l'objet d'investissements à l'échelle régionale, pas forcément dans le cadre de la CIEHL, mais qui méritent réflexion. A ce sujet et à titre d'exemple, il cite :

- 1° les transports, plus particulièrement les transports publics avec l'augmentation des cadences. Le MOB a reçu du nouveau matériel roulant, les VMCV vont recevoir des nouveaux véhicules d'ici 2020, poursuite de la ligne 201 sur l'hôpital Riviera-Chablais, etc.
- 2° les infrastructures sportives : suite aux différentes interventions dans les Conseils Communaux de la région et suite au rapport Bryois, il est ressorti que plusieurs installations doivent être renouvelées et/ou agrandies, notamment celles des piscines couvertes, et d'autres sports tels que judo, basket, volley, etc.
- 3° le Centre des Congrès de Montreux, outil clairement régional, voire supra-régional et qui nécessite de lourds travaux, surtout liés à la mise en conformité du point de vue des normes incendie et antisismiques.

Dans ce sens, il serait opportun de revoir les montants alloués par les collectivités, mais sur la base de projets concrets.

Certaines communes font remarquer que leurs impôts communaux sont aussi déjà bien élevés et qu'on ne sait pas où l'on pourra trouver l'argent. M. Wehrli comprend bien cette remarque, mais rappelle que le citoyen est à la fois contributeur ET utilisateur, et que beaucoup d'activités sont supra-communales. Il précise également que la question reste tout à fait ouverte de savoir si pour les futurs projets, on passera par le biais de la CIEHL ou de préavis ad hoc avec des clés de répartition à définir comme cela a été le cas pour les terrains de foot.

Un commissaire évoque la possibilité d'avoir des vases communicants entre la CIEHL et le Fonds culturel. Ces deux entités sont totalement disjointes, il est donc impossible d'appliquer cette proposition.

Une commissaire s'interroge sur le rôle du plan directeur régional (PDR) dans le choix des projets soumis à la CIEHL.

Selon M. Wehrli, le PDR est un élément fondamental car il guide l'orientation, mais ce n'est pas une bible, il doit permettre de travailler en fonction de l'évolution des idées ou des projets. Il cite l'exemple du stade d'athlétisme de la Saussaz et de la création des terrains de foot autour du stade. Il rappelle aussi que dans chaque objet soumis au vote d'une participation financière de la CIEHL, c'est la notion de reconnaissance de l'intérêt public régional qui est importante.

A l'issue de la discussion, le président procède au vote. Les comptes 2016 sont acceptés à l'unanimité.

Divers

Qui amène les projets auprès de la CIEHL ?

Chaque Municipalité étant représentée au conseil administratif, elle peut déposer des demandes. Le Président du CA rappelle que la commune domiciliaire prend en charge tout ce qui se passe jusqu'à l'étude du projet. Une fois le projet déposé, un financement de la CIEHL peut être évoqué s'il y a un intérêt régional à ce dernier.

*Qu'en est-il de la marge d'action de notre commission de gestion ?*

La commission intercommunale a les mêmes fonctions qu'une commission communale de gestion en ce qui concerne le budget et les comptes; elle examine et rapporte, mais ce sont les conseils communaux qui adoptent le budget et les comptes. Concernant les préavis CIEHL sur des projets concrets en vue d'un subventionnement, ce sont les commissions ad hoc de chaque conseil communal qui rapportent et non pas la commission intercommunale de gestion.

Prochaine séance

Il est rappelé que dès le 1<sup>er</sup> juillet 2017, il appartiendra aux commissaires de St-Légier d'assurer la présidence et le rapport.

La prochaine séance, consacrée au budget 2018, aura lieu le mercredi 25 octobre 2017, à 19h00, à St-Légier.

## Conclusions

En conclusion de ce qui **précède, c'est à l'unanimité que la Commission** intercommunale de gestion de la CIEHL vous propose, Mesdames et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1) d'approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2016
- 2) de donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2016.

Au nom de la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL

Le Président  
Yanick Hess

Le Rapporteur  
Alain Imhof

Fait à Clarens, le 8 mai 2017